



Charte éthique de l'ONG TOIT POUR TOUS

L'association se donne pour mission de :

- Permettre l'accès en priorité au logement et/ou dans une seconde phase au travail à tous ceux exclus du marché du logement ou de l'emploi en Suisse et à l'étranger, à tous ceux qui en ont besoin, notamment aux personnes en situation d'urgence, en précarité ou sans domicile ; notamment aux étudiants, parents isolés avec ou sans enfants, personnes en recherche d'emploi, en situation de handicap, retraités.
- Favoriser la réinsertion sociale au travers notamment l'accès au logement et au travail suivant un modèle de développement durable, coopératif et d'entraide ;
- Participer à l'effort de Solidarité et au développement en Suisse et dans les pays les moins favorisés pour enrayer les inégalités socio-économiques, la discrimination et l'exclusion.

L'association est politiquement et confessionnellement neutre et indépendante.

L'association « TOIT POUR TOUS » et tous pour toi est une organisation non gouvernementale (ONG).

L'action des membres de l'ONG TOIT POUR TOUS est une action citoyenne, issue de la société civile. Ces derniers ont fait le constat que de plus en plus de Suissesses, de Suisses et de résidents en Suisse n'ont plus accès au logement et par la force des évènements, se retrouvent sans domicile fixe.

L'ONG TOIT POUR TOUS souhaite partager les fondamentaux de son action. Étant une association à but non lucratif, la mise en œuvre de cette mission nécessite le bénévolat de nombreuses personnes pour finalement former une communauté de citoyennes et de citoyens disposant de compétences multiples. Notre mission est donc collective.

Notre vision est globale pour trouver des solutions aux difficultés qu'une grande partie de la population précaire traverse et que nous comprenons bien. Nous savons combien la pénurie de logement est grande surtout en Suisse, plus spécialement sur le secteur valdo-genevois et combien l'accès digne à un logement décent dans le Monde n'est pas suffisamment équitable.

C'est pourquoi, nous voulons proposer un modèle innovant: du logement relais d'urgence temporaire à toute personne en transition à travers l'aménagement de logements relais provisoires ou l'implantation d'éco-villages nomade en Suisse et pérenne à l'international.

Par conséquent, l'ONG veut favoriser la création de logements relais d'urgence temporaires dont toute personne en transition pourra bénéficier, et au travers d'un lobbying actif, la mise en place de subventions publiques ou privées permettant la construction et l'aménagement de ce type de logements relais provisoires ou l'implantation d'éco-villages nomades en Suisse et à l'international selon le mode d'emploi que notre commission scientifique a déterminé.

Nous avons donc besoin sur ce projet d'importance majeure, du soutien de l'opinion publique et de la participation active de la population locale, qui rencontre aussi chaque jour de près ou de loin, ces difficultés, pour une prise de conscience des plus hautes autorités.

Nous nous efforçons de coordonner les organismes sociaux pour aider et intervenir au moment de la rupture sociale, des personnes bénéficiaires, en les aidant à trouver un logement temporaire (2 ans maximum) leur évitant l'hôtel, jusqu'à ce qu'une solution durable de logement social soit proposée aux résidents, s'ils sont éligibles, par l'aide sociale prenant le relais.

Actuellement, notre petite structure ne dispose pas des capacités logistiques, ni des ressources nécessaires à la régulation des situations individuelles d'accès au logement au cas par cas, ni de résoudre les problèmes d'ordre personnel rencontrés. Nous comptons sur l'implication volontaire et participative des citoyens ayant une vision responsable et durable, sensibles à cette cause universelle, avec une fibre sociale et humaniste ainsi que sur le soutien des pouvoirs publics.

Dans les situations d'extrême urgence, nous relayons les situations personnelles et individuelles sur nos réseaux sociaux. Comme nos moyens sont encore limités pour le moment, nous comptons sur la générosité de chacun d'entre vous pour nous aider à relever le challenge de ce projet humaniste qui prend de l'ampleur chaque jour un peu plus. Nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions qui puissent satisfaire le plus grand nombre.

Afin d'agir sur le terrain de manière efficace et réussir à trouver des solutions collectives, nous devons réunir le plus grand nombre d'adhérents. C'est grâce à vous tous et ensemble, que notre action commune connaîtra un poids conséquent dans les discussions entreprises avec tous nos partenaires et dans nos démarches et demandes auprès des autorités.

Pour continuer et optimiser nos actions, nous proposons une participation active, des membres sous forme de contribution financière de CHF 60.- par année ou en qualité de volontaire sur de nombreux rôles à confier au sein de l'organisation.

Préambule

TOIT POUR TOUS est une ONG qui n'a pas pour seule vocation de trouver un toit.

TOIT POUR TOUS est une organisation qui fonctionne selon le principe de l'économie circulaire.

TOIT POUR TOUS considère que chaque personne possède des talents, des capacités qui sont de grande valeur.

L'économie circulaire consiste à s'engager les uns pour les autres et les uns avec les autres dans des actions concrètes de partage et d'échange, dans le respect de valeurs humanistes claires et sans distinction des origines sociales, et ethniques.

Explications

De ce fait, l'engagement moral des membres volontaires à répondre à notre charte éthique par des actions concrètes est indispensable et vaut contrat entre eux et TOIT POUR TOUS.

Qu'elles que soient les moyens physiques, intellectuels, matériels, des volontaires, ils s'engagent moralement à contribuer le plus possible à apporter leurs compétences, et leur expérience à l'association.

Un cahier des charges mentionnera en détail, la contribution apportée des volontaires à travers la mise à disposition de leurs talents et expertises.

Pour rejoindre notre ONG en tant que volontaire

Nous avons besoin d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation afin de pouvoir examiner au mieux votre postulation et vos compétences proposées pour répondre à nos besoins.

Pour tout volontaire une période de 3 mois d'essai est requise, avant d'être confirmé au sein de l'organisation comme membre actif.

Le volontaire doit veiller à respecter les recommandations et directions correspondant au déploiement stratégique de l'ONG, transmises par la Fondatrice et Directrice Exécutive, Mme Kim Grootsholten et par le Comité Directeur.

Il doit veiller à adopter une attitude éthique, à véhiculer une bonne image de l'ONG, à répondre aux sollicitations qui lui sont demandées dans les meilleurs délais et à faire preuve de transparence pour la bonne marche de l'ONG et sa pérennité, et accomplir les diverses tâches qui lui sont confiées avec soins et discernement.

Toutes les démarches pro-actives concernant l'ONG TOIT POUR TOUS entreprises par le volontaire sont encouragées. Elles doivent être communiquées au préalable à la Fondatrice et Directrice Exécutive, Mme Kim Grootsholten et obtenir leur validation avant mise en œuvre ou publication.

Nous offrons aux volontaires correspondants à nos critères, une formation annuelle continue grâce à nos partenaires Formation Suisse Romande et les mettons en liens avec nos divers partenaires pour créer des opportunités d'emploi. Dans ce cas de figure, il est évidemment nécessaire que le bénévole dispose d'un permis de travail valable et/ou être résident de la région franco-valdo-genevoise (qualités pré-requises).

Le volontaire doit être utilisateur des réseaux sociaux et être à l'aise avec : facebook, linkedin, twitter, instagram, google +, pinterest, You tube, etc... et s'engage à assurer une large et constante communication, en relayant le plus régulièrement les posts TOIT POUR TOUS sur les différents canaux de communication, à augmenter le flux et trafic des divers supports de communications. Cette visibilité de notre action est importante et participe à nous faire connaître par des sponsors, des partenaires, des mécènes potentiels, des donateurs et organismes philanthropes.

C'est ensemble que nous pourrions trouver des solutions pour tous ceux dans le besoin qui en font la demande et faire émerger de nouveaux modèles d'entraide à travers une responsabilité commune.

Notre règlement engageant votre responsabilité : (obligation morale du volontaire et du bénéficiaire)

Le volontaire ou bénéficiaire s'engage à :

1. Régler sa cotisation membre annuelle de CHF 60.- en qualité de bénéficiaire. *(L'association s'adapte aux différentes situations sociales et économiques des membres et évalue au cas par cas, le montant de cotisation à verser)*

et encouragée mais facultative en qualité de volontaire.

2. Participer aux activités que l'ONG lui confiera selon les accords définis lors de la rencontre avec la Fondatrice et Directrice exécutive, Mme Kim Grootscholten.

Soit par exemple et à titre indicatif :

- La participation à la sensibilisation de notre action lors d'évènements caritatifs ou festivals
- Le recrutement de donateurs et des membres cotisants
- Le fundraising RSE et sponsoring
- L'aide aux personnes en difficulté qui participeraient au programme TOIT POUR TOUS
- L'invitation à la construction participative d'habitats relais (ou mobiles entièrement autonomes et écologiques)

3. Relayer sur les médias et différents canaux sociaux la communication TOIT POUR TOUS afin d'optimiser les résultats de solution au logement de tous ceux en situation de recherche de logement ou d'activité, aussi en répondant de manière interactive et avec respect et intégrité aux gens proposant de l'aide.

4. Mentionner systématiquement le nom de l'association à travers toute interview, reportage, intervention radio ou portrait media qui serait fait avec son accord et droit à l'image donné, sur le collaborateur volontaire ou sur l'association ou sur les sujets plus larges du logement et de l'emploi en s'évertuant à mettre en valeur l'action de l'ONG et à ne pas lui nuire sans limitation dans le temps.

5. Fournir à l'ONG une pièce d'identité valide, l'adresse à laquelle il réside, où il est enregistré officiellement ou à la commune, une attestation de responsabilité civile.

6. Donner avec son accord, ses droits à l'image d'utilisation et d'exploitation de ses photos, vidéos et témoignage sur les supports de communication de l'ONG TOIT POUR TOUS. Dans ce cas, un contrat sera signé entre l'ONG et le volontaire.

Nous respectons, si le volontaire n'y est pas favorable, une décision négative.

7. Donner le nom et les coordonnées d'une ou de plusieurs personnes de confiance à avertir en cas de maladie ou accident :

(facultatif) 1) Nom Prénom, coordonnées :

2) Nom Prénom, coordonnées :

8. Œuvrer et contribuer au déploiement de l'association en adoptant une attitude positive et responsable en respectant par sa bonne conduite la légitimité de l'ONG, sans porter atteinte à son action en public et sur tout support de communication ou autres canaux que ce soit.

9. Signer la convention de confidentialité de l'ONG TOIT POUR TOUS qui prévoit notamment l'interdiction de divulguer à des tiers ou personnes non autorisées des informations à caractère confidentiel, en particulier l'identité des donateurs et des organismes philanthropes ou le montant des donations ou les codes d'accès internes liés à l'activité de l'ONG transmis. Le volontaire s'engage à la fin de sa mission à restituer l'ensemble des codes d'accès avec mots de passe par écrit à l'association, seule détentrice demeurant propriétaire.

10. Autoriser le médecin-conseil de l'ONG à s'informer auprès du médecin traitant sur son état de santé physique ou psychique et en particulier, sur l'existence d'addiction et/ou de toxico-dépendance ou autre pharmaco-dépendances (stupéfiant, alcool et médicaments, etc.).

11. Signer une déclaration sur l'honneur qui dispose notamment d'aucune information importante et essentielle au médecin-conseil de l'ONG, dissimulée de la part du volontaire ou bénéficiaire, qui pourrait porter atteinte à l'ONG, telles que sur sa situation personnelle ou professionnelle, sur son état psychique et de santé.

12. Fournir un casier judiciaire vierge, concernant les membres volontaires œuvrant pour le service juridique et la cellule de recherche de fonds et concernant les bénéficiaires.

13. Informer la direction en cas de congés ou de démission de l'association au moins un mois à l'avance, pour faciliter un suppléant au poste dans les meilleures conditions.

TOIT POUR TOUS établit de ce fait une relation de confiance et de respect mutuel avec le volontaire/ou bénéficiaire. TOIT POUR TOUS ne prend aucune responsabilité d'un éventuel dysfonctionnement ou délit du volontaire et se réserve le droit à tout moment d'exclure le volontaire de l'ONG selon ses statuts, si le volontaire venait à ne pas respecter ses engagements et, ou à commettre des actes délictueux de quelque nature que ce soit. Tout volontaire est invité à respecter notre charte éthique. Dans le cas où celle-ci ne serait pas respectée, nous nous réservons le droit de mettre fin à notre collaboration et en tout temps, si le volontaire adopte un comportement inadéquat au bon fonctionnement de l'ONG TOIT POUR TOUS.

En outre, ce contrat fera l'objet d'une signature officialisant l'implication volontaire du membre bénévole. Les volontaires s'engagent moralement par écrit en signant cette charte, auprès de TOIT POUR TOUS à respecter le projet et garantir sa durabilité.

Par cet accord, nous sommes heureux de vous compter dans l'équipe volontaire de l'ONG TOIT POUR TOUS, et comme membre actif après 3 mois d'engagement volontaire.

Le : / / à _____

Signature du volontaire/bénéficiaire

Signature de Mme Kim Grootscholten, Directrice Exécutive